

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2019

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUEDON, Sandrine HAGNIER, Robert RIVOIRE, André BRAUD, Odile BRAUD, Patrick BOURDEAUX, Susanna DEGHAÏE, Emmanuelle DUCRET.

Absents excusés : Adrien FARÉ pouvoir à Frédéric FARÉ

Jean-François LEROY pouvoir à Robert RIVOIRE

Absents : Jérôme CRIBIER
Robert RANA

Secrétaire de séance : Emmanuelle DUCRET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2019

Approbation à l'unanimité.

Fermeture d'un poste en CDD de 20 heures

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement du service, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2017, nous avons délibéré sur l'ouverture d'un poste de 20h.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la charge de travail au service technique il est préférable de fermer le poste de 20h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à la date du 20 mars 2019 pour l'emploi des adjoints techniques (ancien effectif 4, nouvel effectif 3) à compter du 31 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Ouverture d'un poste en CDD de 35 heures

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement du service, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à la date du 20 mars 2019 pour l'emploi des adjoints techniques (ancien effectif 3, nouvel effectif 4) au 1^{er} avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget : chapitre 012 (charges de personnel).

Adhésion de la commune d'Etampes au CIG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville d'Etampes (91) a décidé, par délibération du 30 janvier 2019, de solliciter son affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion. La commune, qui emploie plus de 600 agents, conservera toutefois la gestion locale de ses organismes paritaires, comme le permet l'article 28 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune d'Etampes au Centre Interdépartemental de Gestion.

Subventions 2019 des associations

Monsieur le Maire énumère les demandes de subvention reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Les Ateliers Créatifs :	500 €
ASVM (Football)	1500 €
ADEM	500 €
Culture et Loisirs (Bibliothèque)	2300 €
RVM	1000 €
Le Temps Choisi	900 €
Le club de karaté	500 €
La société de chasse	1000 €
La Gaule d'Heudelimay	700 €
FAV	800 €
NOVA	2800 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	90 €
Les Anciens Combattants	200 €
La Prévention Routière	100 €

La Croix Rouge

100 € (Abstentions : Susanna DEGHAÏE,
Patrick BOURDEAUX,
Votes contre : Sandrine HAGNIER,
Emmanuelle DUCRET)

Questions diverses

Le Maire et Christian COLLEU informent l'ensemble du Conseil Municipal des difficultés à venir sur le budget 2019. Sur la partie fonctionnement du budget, il sera nécessaire d'être vraiment prudent et sur la partie investissement, aucuns travaux à part le terrain multisports ne seront possibles afin d'éviter un déficit en fin d'année et d'avoir à le combler avec du fonctionnement.

Sur le budget 2018, nous avons prévu de vendre 3 terrains afin d'équilibrer le budget, malheureusement, pour le moment aucun terrain n'a été vendu, ce qui a creusé notre déficit pour cette nouvelle année.

Sur 2018, la Trésorerie a pris dans nos réserves de fonctionnement pour payer les factures en investissement, faute de rentrée d'argent de la vente des terrains et des subventions demandées trop tardivement.

Le Maire indique que la priorité de cette nouvelle année est de vendre impérativement 2 terrains car il est impossible de transférer de l'argent d'investissement en fonctionnement. La possibilité de faire un emprunt n'est pas envisageable car les fonds seraient basculés en investissement. Il est donc indispensable de faire des économies en fonctionnement et d'augmenter les impôts.

Christian COLLEU a souhaité annuler la demande de subvention du CCAS.

Patrice COUËDON informe que sa demande de protection de l'église au titre du monument historique passera en commission le 21 mars 2019.

Patrice COUËDON indique qu'il a envoyé à l'ensemble des conseillers le compte rendu de la réunion du 20 février de la commission Urbanisme, concernant les demandes de modification éventuelle du règlement du PLU. D'ici 2 semaines, nous recevrons de Mr GILSON une première mise en forme de ces demandes.

Patrice COUËDON informe que les réparations de la pendule de la mairie se feront courant de la semaine prochaine.

Robert RIVOIRE indique qu'il y aura un retard de l'installation de la fibre sur la commune, il va prendre contact avec Monsieur Valière, directeur général d'Yvelines Fibre, afin de savoir ce qu'il en est.

Patrice COUËDON indique qu'il y a un nid de chenilles urticantes sur le sapin de long du stade, il demande qu'il soit abattu car il est nécessaire de protéger les enfants et les maisons aux alentours. Christian COLLEU est d'accord pour abattre le sapin qui héberge les nids de chenilles.

Patrice COUËDON informe que suite aux demandes des 3 habitants concernant les bateaux devant chez eux, il est nécessaire de louer du matériel car Thierry n'en a pas au service technique.

Patrice COUËDON indique que les travaux de réparation du petit muret seront faits courant de la semaine prochaine.

Séance levée à 21h26